



**1<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**30 È 31 DI GHJINNAGHJU**

**1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**30 ET 31 JANVIER**

**N° 2025/E1/002**

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESTINI  
au nom du groupe « Core in FRONTE »**

**OBJET : Exploitation du nickel dans le Cap Corse, pour qui et pour  
quoi ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Président de l'Office de l'environnement,

Le 31 octobre 2024, l'association U Levante dévoilait un projet d'exploitation de nickel sur les plages d'Albu et Nonza. Nous sommes, ici, en plein cœur du parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

C'est une société canadienne, immatriculée aux Bermudes, dénommée AURANIA qui envisage cette action. Son président, Keith Barron, souhaite exploiter, pendant 10 ans, les minerais se trouvant, en particulier, sur la plage et sur les fonds marins de la plage de Nonza, liés à l'exploitation ancienne de la mine d'amiante de Canari. Pour cela, il a créé, en 2023, une société "Corsica Ressources".

AURANIA envisage d'enlever puis traiter les galets, le gravier et le sable de Nonza afin d'en extraire le nickel, où le taux peut atteindre 50 % voire 70%.

M.Barron chiffre les dépenses d'investissement à 13 millions d'Euro et les gains minimaux à 10 millions d'Euro par an pour une durée de 10 ans.

Il considère la plage de Nonza comme l'un des 20 sites les plus prolifiques du monde.

Dans une interview aux chaînes Commodity TV et Rohstoff TV, en octobre 2024, M. Barron dit clairement que son objectif est de remplir des grands sacs d'une tonne de sable, de les expédier à un acheteur et d'encaisser un chèque.

Lors de nombreux colloques face à des investisseurs, il aime répéter sa volonté de faire de l'argent rapide en Corse. Cela a été, notamment, le cas au cours d'une conférence organisée par la Deutsche Goldmesse, le 22 novembre 2024 à Francfort.

Dans toutes ces interventions, aucune référence n'est faite à la protection environnementale, au devenir des sites et des populations. Aucune indication ne concerne des retombées économiques et un intérêt industriel direct pour la Corse.

Seul le gain potentiel l'intéresse en tant qu'investisseur. Probablement que M. Barron a le désir de renflouer les caisses d'AURANIA qui est lourdement endettée : Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, sa perte nette était de 7,9 millions de Dollars canadiens, soit plus de 5 millions d'Euro.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement, même si l'Assemblée de Corse a adopté une motion à l'unanimité, fin novembre 2024, pour exiger des garanties environnementales et sanitaires en cas d'exploitation, il n'en demeure pas moins que la mentalité de M. Barron elle celle d'un affairiste prédateur.

Sa logique mercantile nous la refusons.

Nous ne sommes pas dans la loi de la jungle ni dans un remake de la ruée vers l'or en Californie au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Par le passé, à l'Argentella ou contre les boues rouges, les Corses ont su se lever contre les atteintes environnementales et humaines qui les menaçaient.

Nous refusons de subir des desseins qui inévitablement risquent de participer aux dérives mafieuses que subit notre pays.

Notre question sera la suivante : S'il s'avère que le projet de M. Barron soit purement spéculatif comme cela semble être le cas, pour alimenter l'industrie du fer ou automobile, serez-vous à nos côtés, avec d'autres, pour dénoncer cette situation faite à la Corse ?

À ringrazià vi.